

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tarbes, le 3 juillet 2024

SECOND TOUR DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES LE 7 JUILLET 2024 : LISTE DES CANDIDATURES QUALIFIÉS

Suite à la parution du décret n° 2024-527 du 9 juin 2024, portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale et fixant les modalités et délais du scrutin, les élections législatives se sont déroulées le 30 juin 2024 pour le premier tour et se tiendront le 7 juillet 2024 pour le second tour.

LES 4 CANDIDATS AU SECOND TOUR DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DANS LE DÉPARTEMENT

Dans ce cadre, le bureau des élections a réceptionné les candidatures du second tour jusqu'au mardi 2 juillet 2024 à 18h. L'ordre d'affichage issu du tirage au sort effectué pour le premier tour sera conservé entre les candidats en présence.

Liste des candidats qualifiés :

1^{ère} circonscription : 2 candidats

Nom du candidat	Suppléant(e)	N° du panneau d'affichage
Mme SORIN Marie-Christine	M. LEGODEC Jérémy	1
Mme FERRER Sylvie	M. SIRE Benjamin-Florian	4

2^e circonscription : 2 candidats

Nom du candidat	Suppléant(e)	N° du panneau d'affichage
M. FÉGNÉ Denis	Mme LABEDENS Pascale	5
M. MONTEIL Olivier	Mme BERTHIAS Fanny	7

LES 2 CIRCONSCRIPTIONS DES HAUTES-PYRÉNÉES

Depuis juillet 2009, le département est composé de 2 circonscriptions.

La 1^{re} circonscription comprend les cantons de :

Arreau, Aureilhan, Bagnères-de-Bigorre, La Barthe-de-Neste, Bordères-Louron, Campan, Castelnau-Magnoac, Galan, Lannemezan, Mauléon-Barousse, Pouyastruc, Saint-Laurent-de-Neste, Séméac, Tarbes I, Tarbes III, Tarbes IV, Tournay, Trie-sur-Baïse, Vieille-Aure.

La 2^e circonscription comprend les cantons de :

Argelès-Gazost, Aucun, Bordères-sur-l'Échez, Castelnau-Rivière-Basse, Laloubère, Lourdes Est, Lourdes Ouest, Luz-Saint-Sauveur, Maubourguet, Ossun, Rabastens-de-Bigorre, Saint-Pé-de-Bigorre, Tarbes II, Tarbes V, Vic-en-Bigorre.

La liste des communes par circonscription est jointe en annexe 2.

DIRECTION DU CABINET DU PRÉFET

BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT ET DE LA
COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

Tél : 05 62 56 65 05 / 06 13 23 07 80

Mél : pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr

4 Place Charles de Gaulle 65 000 TARBES

tel : 05 62 56 65 65

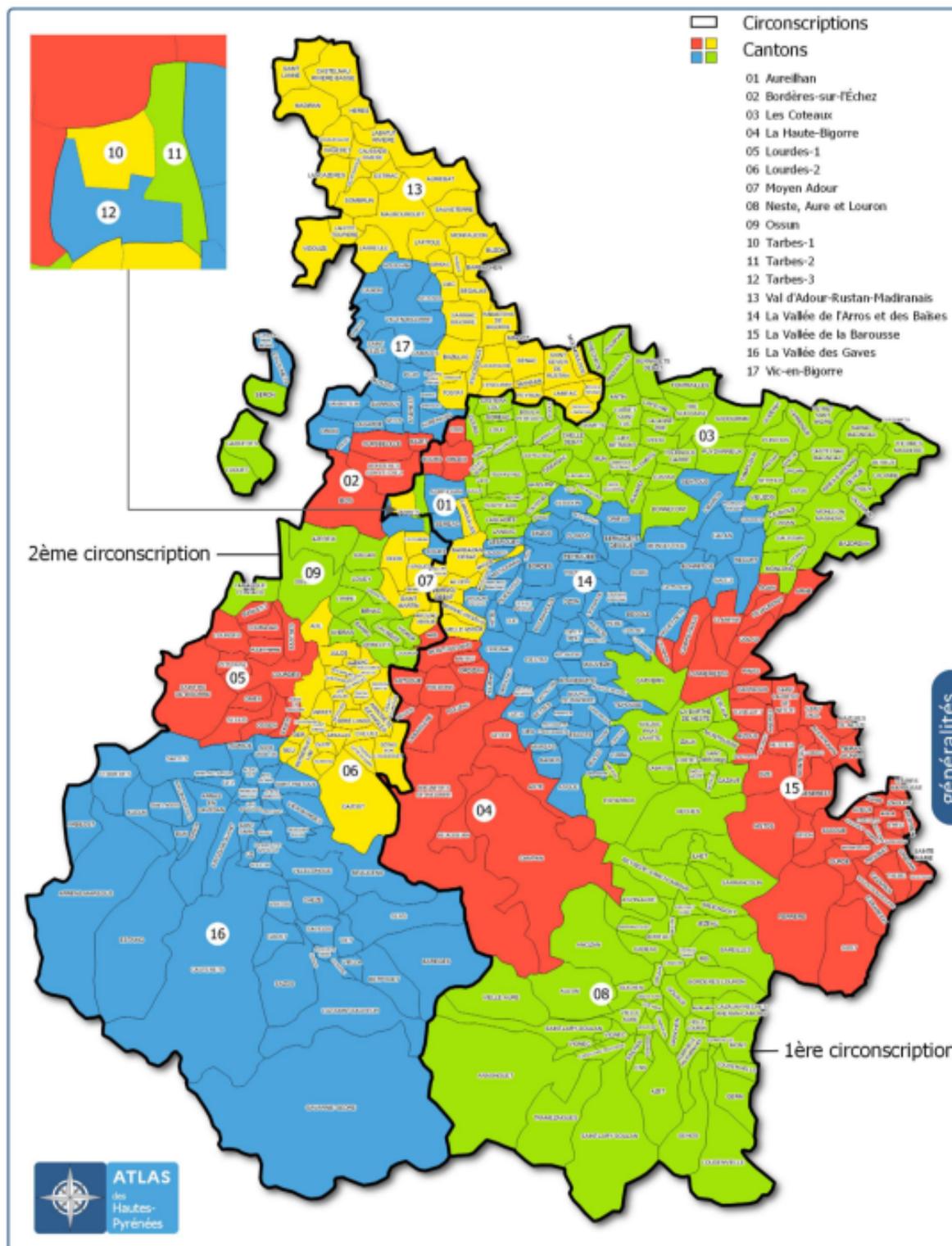
www.hautes-pyrenees.gouv.fr

@prefet65    

ANNEXE 1 :

Carte du département des Hautes-Pyrénées : Découpages électifs

Découpages électifs



ANNEXE 2 :

Liste des communes par circonscription

1ère circonscription

65240	ADERVIELLE-POUCHERGUES	65190	BERNADETS-DESSUS
65360	ALLIER	65370	BERTREN
65440	ANCIZAN	65230	BETBEZE
65150	ANERES	65230	BETPOUY
65690	ANGOS	65130	BETTES
65370	ANLA	65410	BEYREDE-JUMET- CAMOUS
65370	ANTICHAN	65150	BIZE
65220	ANTIN	65150	BIZOUS
65200	ANTIST	65220	BONNEFONT
65170	ARAGNOUET	65130	BONNEMAZON
65240	ARDENGOST	65330	BONREPOS
65200	ARGELES-BAGNERES	65590	BORDERES-LOURON
65230	ARIES-ESPENAN	65190	BORDES
65510	ARMENTEULE-LOUDENVIELLE	65350	BOUILH-PEREUILH
65670	ARNE	65350	BOULIN
65240	ARREAU	65130	BOURG-DE-BIGORRE
65130	ARRODETS	65170	BOURISP
65130	ARTIGUEMY	65460	BOURS
65240	ASPIN-AURE	65370	BROMEVAQUE
65130	ASQUE	65220	BUGARD
65200	ASTE	65130	BULAN
65200	ASTUGUE	65190	BURG
65350	AUBAREDE	65350	CABANAC
65440	AULON	65240	CADEAC
65800	AUREILHAN	65170	CADEILHAN-TRACHERE
65240	AVAJAN	65190	CAHARET
65660	AVENTIGNAN	65190	CALAVANTE
65370	AVEUX	65710	CAMPAN
65130	AVEZAC-PRAT-LAHITTE	65170	CAMPARAN
65170	AZET	65300	CAMPISTROUS
65200	BAGNERES-DE-BIGORRE	65230	CAMPUZAN
65200	BANIOS	65150	CANTAOUS
65690	BARBAZAN-DEBAT	65130	CAPVERN
65360	BARBAZAN-DESSUS	65330	CASTELBAJAC
65240	BAREILLES	65230	CASTELNAU-MAGNOAC
65240	BARRANCOUEU	65350	CASTELVIEILH
65230	BARTHE	65190	CASTERA-LANUSSE
65250	BARTHE DE NESTE (LA)	65350	CASTERA-LOU
65130	BATSERE	65230	CASTERETS
65670	BAZORDAN	65130	CASTILLON
65170	BAZUS-AURE	65230	CAUBOUS
65250	BAZUS-NESTE	65370	CAZARILH
65710	BEAUDEAN	65590	CAZAUX-DEBAT
65190	BEGOLE	65510	CAZAUX-FRECHET-ANERAN- CAMORS
65130	BENQUE MOLERE	65350	CHELLE-DEBAT
65360	BERNAC-DEBAT	65130	CHELLE-SPOU
65360	BERNAC-DESSUS	65800	CHIS
65220	BERNADETS-DEBAT	65200	CIEUTAT
65230	CIZOS	65330	HOUYEDETS
65190	CLARAC	65350	HOURC
65300	CLARENS	65410	ILHET
65350	COLLONGUES	65370	ILHEU
65350	COUSSAN	65370	IZAOURT
65370	CRECHETS	65250	IZAUX

65230	DEVEZE	65350	JACQUE
65350	DOURS	65240	JEZEAU
65170	ENS	65200	LABASSERE
65370	ESBAREICH	65130	LABASTIDE
65250	ESCALA	65130	LABORDE
65130	ESCONNETS	65300	LAGRANGE
65130	ESCOTS	65230	LALANNE-MAGNOAC
65130	ESPARROS	65220	LALANNE-TRIE
65130	ESPECHE	65220	LAMARQUE-RUSTAING
65130	ESPIELH	65240	LANCON
65220	ESTAMPURES	65190	LANESPEDE
65510	ESTARVIELLE	65300	LANNEMEZAN
65170	ESTENSAN	65350	LANSAC
65370	FERRERE	65220	LAPEYRE
65220	FONTRAILLES	65670	LARAN
65220	FRECHEDE	65230	LARROQUE-MAGNOAC
65130	FRECHENDETS	65350	LASLADES
65240	FRECHET-AURE	65670	LASSALES
65190	FRECHOU-FRECHET	65190	LESPOUEY
65330	GALAN	65190	LHEZ
65330	GALEZ	65330	LIBAROS
65370	GAUDENT	65200	LIES
65670	GAUSSAN	65350	LIZOS
65250	GAZAVE	65150	LOMBRES
65370	GEMBRIE	65130	LOMNE
65150	GENEREST	65250	LORTET
65510	GENOS	65510	LOUDERVIELLE
65200	GERDE	65350	LOUIT
65510	GERM-LOURON	65370	LOURES-BAROUSSE
65350	GONEZ	65220	LUBRET-SAINT-LUC
65440	GOUAUX	65220	LUBY-BETMONT
65190	GOUDON	65190	LUC
65130	GOURGUE	65220	LUSTAR
65170	GRAILHEN	65300	LUTILHOUS
65440	GREZIAN	65350	MARQUERIE
65170	GUCHAN	65200	MARSAS
65440	GUCHEN	65350	MARSEILLAN
65230	GUIZERIX	65190	MASCARAS
65230	HACHAN	65370	MAULEON-BAROUSSE
65200	HAUBAN	65130	MAUVEZIN
65150	HAUTAGET	65660	MAZERE-DE-NESTE
65250	HECHES	65220	MAZEROLLES
65190	HITTE	65250	MAZOUAU
65200	MERILHEU	65150	SAINT-LAURENT-DE-NESTE
65670	MONLEON-MAGNOAC	65150	SAINT-PAUL
65670	MONLONG	65370	SAINTE-MARIE
65510	MONT	65370	SALECHAN
65330	MONTASTRUC	65360	SALLES-ADOUR
65150	MONTEGUT	65370	SAMURAN
65200	MONTGAILLARD	65230	SARIAC-MAGNOAC
65690	MONTIGNAC	65130	SARLABOUS
65250	MONTOUSSE	65370	SARP
65150	MONTSERIE	65410	SARRANCOLIN
65190	MOULEDOUS	65600	SARROUILLES
65350	MUN	65150	SEICH
65150	NESTIER	65600	SEMEAC
65200	NEUILH	65330	SENTOUS
65150	NISTOS	65220	SERE-RUSTAING
65350	OLEAC-DEBAT	65190	SINZOS
65190	OLEAC-DESSUS	65370	SIRADAN
65200	ORDIZAN	65350	SOREAC
65230	ORGAN	65370	SOST

65190	ORIEUX	65350	SOUYEAUX
65200	ORIGNAC	65300	TAJAN
65800	ORLEIX	65370	THEBES
65350	OSMETS	65230	THERMES-MAGNOAC
65190	OUEILLOUX	65350	THUY
65370	OURDE	65150	TIBIRAN-JAUNAC
65190	OZON	65130	TILHOUSE
65240	PAILHAC	65190	TOURNAY
65130	PERE	65220	TOURNOUS-DARRE
65190	PEYRAUBE	65330	TOURNOUS-DEVANT
65230	PEYRET-SAINT-ANDRE	65170	TRAMEZAYGUES
65350	PEYRIGUERE	65200	TREBONS
65300	PINAS	65220	TRIE-SUR-BAISE
65190	POUMAROUS	65370	TROUBAT
65230	POUY	65150	TUZAGUET
65350	POUYASTRUC	65300	UGLAS
65200	POUZAC	65200	UZER
65230	PUNTOUS	65220	VIDOU
65220	PUYDARRIEUX	65360	VIELLE-ADOUR
65330	RECURT	65170	VIELLE-AURE
65300	REJAUMONT	65240	VIELLE-LOURON
65190	RICAUD	65230	VIEUZOS
65590	RIS	65170	VIGNEC
65350	SABALOS	65220	VILLEMBITS
65330	SABARROS	65230	VILLEMUR
65370	SACOUÉ		
65220	SADOURNIN		
65170	SAILHAN		
65250	SAINT-ARROMAN		
65170	SAINT-LARY-SOULAN		

Tarbes (canton 10, 11 et 12)

Bureau 1	Nord : voie SNCF, rue Georges Clémenceau sans la compter Est : rue André Fourcade prolongée, rue Achille Jubinal du 2 au 22, rue André Fourcade, rue Paul Bert Sud : rue Maréchal Foch du 1 au 71 et du 2 au 30 Ouest : place de Verdun du 4 au 34, rue Massey du 2 au 40
Bureau 2	Nord : voie SNCF Est : rue Saint-Jean impair, rue du Portail d'Avant impair, rue Paul Bert sans la compter Sud : rue Georges Clémenceau du 29 au 49 et du 44 au 76, rue Maréchal Foch du 40 au 82 et du 73 au 119 Ouest : rue André Fourcade sans la compter, rue Achille Jubinal sans la compter, rue André Fourcade prolongée sans la compter.
Bureau 3	Nord : limite commune de Bordères sur Echez, limite commune de Bours Est : limite commune d'Aureilhan Sud : boulevard Pierre Renaudet sans le compter, rue des Mimosas du 4 au 26, boulevard des Ardennes du 5 au 19 Ouest : avenue Alsace Lorraine du 24 au 46, rue Louis Blériot le 2, rue de Perseigna du 58 à fin, limite commune de Bordères sur Echez
Bureau 4	Nord : boulevard Pierre Renaudet, limite commune d'Aureilhan Est : rue de l'Adour, limite commune d'Aureilhan Sud : avenue de la Marne, voie SNCF Ouest : boulevard du Martinet sans le compter, rue Saint-Jean du 56 au 62 (pair), avenue Alsace Lorraine du 2 au 22
Bureau 5	Nord : boulevard du Martinet Est : boulevard du Martinet Sud : avenue de la Marne sans la compter, place Marcadieu entière sauf les 3 et 3 bis Ouest : rue François Mousis sans la compter, rue du Portail d'Avant du 2 au 28, rue Saint-Jean du 2 au 52
Bureau 13	Nord : rue Georges Lassalle impair

	Est : place de Verdun du 3 au 15, avenue du Régiment de Bigorre du 2 au 18 Sud : promenade du Pradeau, cours Reffye Ouest : rue des Cultivateurs des 1 et 3 et du 25 au 33
Bureau 18	Nord : rue du Corps Franc Poggiès du 2 au 84 et du 1 au 107 Est : rue des Cultivateurs du 2 au 42 Sud : rue Sainte-Catherine impair sans la compter, rue Simin Palay impair, rue Galiane sans la compter Ouest : rue Bernard Palissy du 23 au 27 et du 20 au 30, boulevard Henri IV du 45 au 67 et du 32 bis au 40.
Bureau 19	Nord : rue du Corps Franc Poggiès du 92 au 94 et du 115 au 121 Est : boulevard Henri IV sans la compter, rue Bernard Palissy sans la compter, rue Galiane du 33 au 37 et du 26 au 52 Sud : rue François Marquès du 1 au 71 sans la compter Ouest : voie SNCF
Bureau 20	Nord : avenue du Maréchal Joffre du 42 au 86, voie SNCF Est : rue Victor Hugo sans la compter Sud : rue du Corps Franc Poggiès sans la compter Ouest : voie SNCF
Bureau 21	Nord : avenue du Maréchal Joffre du 2 au 40 Est : rue Massey du 1 au 81 Sud : rue Georges Lassalle du 2 au 30 Ouest : rue Victor Hugo
Bureau 22	Nord : limite commune de Bordères sur Echez Est : rue de Perseigna du 29 bis à fin côté impair, boulevard des Ardennes du 2 au 8, rue Blériot impair, rue des Mimosas du 1 au 25, avenue Alsace Lorraine du 1 au 51, rue Massey les 83 et 87 Sud : rue Robert Destarac Ouest : avenue de la Libération pair
Bureau 23	Nord : limite commune de Bordères sur Echez Est : avenue de la Libération du 19 à fin Sud : avenue Saint-Exupéry du 2 au 30 et du 1 au 23bis Ouest : rue du Maquis de Sombrun sans la compter
Bureau 24	Nord : limite commune de Bordères sur Echez Est : rue du Maquis de Sombrun du 37 au 81 et du 28 à fin, avenue St Exupéry sans la compter, avenue de la Libération du 1 au 17, rue Robert Destarac sans la compter Sud : avenue du Maréchal Joffre impair Ouest : voie SNCF
Bureau 25	Nord : limite commune de Bordères sur Echez Est : rue Claude Bernard, rue Monteil sans la compter, rue du Lac d'Ourrec sans la compter Sud : rue des Péchédès, impasse de l'Alaric côté impair, rue de la Baise du 22 au 28 Ouest : rivière l'Echez, limite commune d'Ibos
Bureau 26	Nord : rue des Péchédès, rue du Lac d'Ourrec, voie SNCF Est : voie SNCF Sud : rivière l'Echez Ouest : rivière l'Echez, rue Monteil
Bureau 27	Nord : impasse de l'Alaric côté pair Est : rivière l'Echez Sud : rue François Marquès sans la compter Ouest : limite commune d'Ibos

2^e circonscription

65260	ADAST	65400	BOO-SILHEN
65100	ADE	65320	BORDERES-SUR-ECHEZ
65400	AGOS-VIDALOS	65140	BOUILH-DEVANT
62390	ANDREST	65100	BOURREAC
65100	ANGLES (LES)	65400	BUN
65140	ANSOST	65140	BUZON
65560	ARBEOST	65500	CAIXON
65360	ARCIZAC-ADOUR	65500	CAMALES
65100	ARCIZAC-EZ-ANGLES	65700	CASTELNAU-RIVIERE-BASSE

65400	ARCIZANS-AVANT	65700	CAUSSADE-RIVIERE
65400	ARCIZANS-DESSUS	65110	CAUTERETS
65400	ARGELES-GAZOST	65100	CHEUST
65400	ARRAS-EN-LAVEDAN	65120	CHEZE
65100	ARRAYOU-LAHITTE	65500	ESCAUNETS
65400	ARRENS-MARSOUS	65140	ESCONDEAUX
65100	ARRODETS-EZ-ANGLES	65100	ESCOUBES-POUTS
65500	ARTAGNAN	65120	ESQUIEZE-SERE
65400	ARTALENS-SOUIN	65400	ESTAING
65100	ARTIGUES	65120	ESTERRE
65100	ASPIN-EN-LAVEDAN	65700	ESTIRAC
65400	AUCUN	65560	FERRIERES
65390	AURENSAN	65400	GAILLAGOS
65700	AURIEBAT	65320	GARDERES
65380	AVERAN	65120	GAVARNIE GEDRE
65400	AYROS-ARBOUX	65320	GAYAN
65400	AYZAC-OST	65100	GAZOST
65380	AZEREIX	65140	GENSAC
65140	BARBACHEN	65100	GER
65120	BAREGES	65200	GERMS-SUR-L OUSSOUET
65100	BARLEST	65100	GEU
65380	BARRY	65400	GEZ-ARGELES
65100	BARTRES	65100	GEZ-EZ-ANGLES
65460	BAZET	65120	GRUST
65140	BAZILLAC	65700	HAGEDET
65400	BEAUCENS	65700	HERES
65380	BENAC	65380	HIBARETTE
65100	BERBERUST-LIAS	65200	HIIS
65120	BETPOUEY	65310	HORGUES
65420	IBOS	65500	PUJO
65100	JARRET	65140	RABASTENS-DE-BIGORRE
65290	JUILLAN	65100	SAINT-CREAC
65100	JULOS	65700	SAINT-LANNE
65100	JUNCALAS	65500	SAINT-LEZER
65700	LABATUT-RIVIERE	65360	SAINT-MARTIN
65140	LACASSAGNE	65400	SAINT-PASTOUS
65700	LAFITOLE	65270	SAINT-PE-DE-BIGORRE
65320	LAGARDE	65400	SAINT-SAVIN
65700	LAHITTE-TOUPIERE	65140	SAINT-SEVER-DE-RUSTAN
65310	LALOBERE	65120	SALIGOS
65380	LAMARQUE-PONTACQ	65400	SALLES-ARGELES
65140	LAMEAC	65500	SANOUS
65380	LANNE	65390	SARNIGUET
65700	LARREULE	65140	SARRIAC-BIGORRE
65700	LASCAZERES	65120	SASSIS
65400	LAU-BALAGNAS	65700	SAUVETERRE
65380	LAYRISSE	65120	SAZOS
65140	LESCURRY	65140	SEGALAS
65100	LEZIGNAN	65100	SEGUS
65140	LIAC	65140	SENAC
65100	LOUBAJAC	65400	SERE-EN-LAVEDAN
65200	LOUCRUP	65100	SERE-LANSO
65290	LOUEY	65320	SERON
65100	LOURDES	65120	SERS
65100	LUGAGNAN	65500	SIARROUY
65320	LUQUET	65400	SIREIX
65120	LUZ-SAINT-SAUVEUR	65700	SOMBRUN
65700	MADIRAN	65700	SOUBLECAUSE
65140	MANSAN	65430	SOUES
65500	MARSAC	65260	SOULOM
65700	MAUBOURGUET	65500	TALAZAC
65140	MINGOT	65320	TARASTEIX

65360	MOMERES	65140	TOSTAT
65140	MONFAUCON	65140	TROULEY-LABARTHE
65140	MOUMOULOUS	65140	UGNOUAS
65500	NOUILHAN	65400	UZ
65310	ODOS	65500	VIC-EN-BIGORRE
65100	OMEX	65700	VIDOUZE
65380	ORINCLES	65120	VIELLA
65320	OROIX	65400	VIER-BORDES
65100	OSSEN	65120	VIEY
65380	OSSUN	65100	VIGER
65100	OSSUN-EZ-ANGLES	65700	VILLEFRANQUE
65100	OURDIS-COTDOUSSAN	65260	VILLELONGUE
65100	OURDON	65500	VILLENAVE-PRES-BEARN
65490	OURSBELILLE	65500	VILLENAVE-PRES-MARSAC
65100	OUSTE	65120	VISCOS
65400	OUZOUS	65200	VISKER
65100	PAREAC		
65270	PEYROUSE		
65140	PEYRUN		
65260	PIERREFITTE-NESTALAS		
65320	PINTAC		
65100	POUEYFERRE		
65400	PRECHAC		

Tarbes (canton 10, 11 et 12)

Bureau 6	Nord : avenue de la Marne sans la compter, place Marcadieu sans la compter, rue Blaise Castells sans la compter Est : limite commune de Séméac Sud : pont d'Alstom Ouest : chemin Clair sans le compter, rue Blaise Castells sans la compter, rue du Foulon sans la compter
Bureau 7	Nord : rue Blaise Castells, place Germain Claverie sans la compter, boulevard Kennedy pair Est : chemin Clair, limite commune de Séméac, limite commune de Soues Sud : limite commune de Soues, limite commune de Laloubère Ouest : chemin de l'Ormeau, rue du Maquis de Payolle du 11 au 99
Bureau 8	Nord : rue Larrey du 2 au 78 Est : rue du Foulon Sud : rue du IV septembre du 1 au 61, rue de Cronstadt pair Ouest : avenue du Régiment de Bigorre du 57 au 97
Bureau 9	Nord : rue Maréchal Foch sans la compter Est : rue François Mousis Sud : rue Larrey du 1 au 55 Ouest : avenue du Régiment de Bigorre du 1 au 55
Bureau 10	Nord : rue du IV septembre du 2 au 12, place Ferré, rue Jean Rostand Est : rue Figarol sans la compter, rue du Pic du Midi sans la compter Sud : rue de Broglie sans la compter Ouest : rue Joliot Curie impair, chemin de l'Ormeau du 2 au 4
Bureau 11	Nord : rue Georges Ledormeur sans la compter, rue Paul Langevin sans la compter, rue du IV septembre du 14 au 44 Est : rue de Broglie, rue Joliot Curie du 24 au 30, rue du Maquis de Payolle pair, chemin de l'Ormeau Sud : boulevard Kennedy impair, limite commune de Laloubère, impasse de l'Aviation Ouest : rue du Pic du Midi, rue Figarol, rue Carnot sans la compter
Bureau 12	Nord : rue de Cronstadt impair, rue Jean Rostand sans la compter Est : chemin de l'Ormeau du 6 au 16 et du 1 au 23, rue Joliot Curie du 8 au 22, rue Carnot du 11 à fin et du 2 à fin Sud : rue Paul Langevin, rue Georges Ledormeur, limite commune de Laloubère

	Ouest : chemin d'Odos sans le compter, avenue du Régiment de Bigorre du 99 au 115
Bureau 14	Nord : rue Sainte-Catherine pair, promenade du Pradeau sans la compter, Cours Reffye sans le compter Est : avenue du Régiment de Bigorre du 2 au 146 Sud : avenue Jules Laforgue, rue Henri Duparc du 4 au 14 et du 5 au 9, rue Toulouse Lautrec Ouest : boulevard Jean Moulin sans le compter, avenue d'Azereix du 2 au 32
Bureau 15	Nord : rocade sud-ouest, rue Henri Duparc sans la compter, avenue Jules Laforgue sans la compter Est : chemin d'Odos impair et du 22 à fin, rue de Gavarni, chemin de Lasgraves Sud : limite commune d'Odos Ouest : boulevard Jean Moulin du 18 au 82 et du 1 au 55, limite commune de Juillan, limite commune d'Ibos, rivière l'Echez
Bureau 16	Nord : rue François Marquès du 4 au 42, rue Toulouse-Lautrec sans la compter, rue Emmanuel Chabrier sans la compter, rue Charles Gounod sans la compter Est : avenue d'Azereix du 1 au 31, boulevard Jean Moulin sans le compter Sud : rocade sud-ouest Ouest : avenue d'Azereix, chemin de Lasgraves sans le compter, allées Marcel Brocheriou, rue Maurice Ravel sans la compter, boulevard Tassigny sans le compter
Bureau 17	Nord : rue François Marquès du 48 au 62, rue Charles Gounod, rue Emmanuel Chabrier Est : rivière l'Echez, boulevard Tassigny du 1 au 15 bis, rue Maurice Ravel du 32 au 40, avenue d'Azereix sans la compter Sud : rivière l'Echez Ouest : limite commune d'Ibos
Bureau 28	Nord : boulevard Henri IV sans le compter, rue Galiane sans la compter, rue Jasmin sans la compter Est : néant Sud : rue François Marquès du 1 au 71, rue Sainte-Catherine impair Ouest : néant
Bureau 29	bureau dérogatoire